

ses privées, il est opportun de demander comment Télésat pourra refléter intégralement les objectifs sociaux et culturels canadiens s'il doit compter tellement sur des émissions importées.

Ma deuxième source d'inquiétude porte sur les frais d'utilisation du Télésat pour Radio-Canada, comparativement au coût de l'emploi du réseau micro-ondes. Au moins aux premiers stades, la Société Radio-Canada, dont le budget annuel dépasse maintenant 166 millions de dollars, ne devra-t-elle pas s'engager dans des dépenses encore plus grandes, peut-être même contre son gré, pour devenir ainsi une victime encore plus facile de la critique publique que dans le passé?

• (12.30 p.m.)

Je dis cela au risque de passer pour un prophète de malheur. Ou peut-être me ramera-t-on au nombre de ceux qui se moquaient de Christophe Colomb. Il est évident que pour les membres de l'opposition, les priorités ne sont pas toujours celles que se fixe le gouvernement. Il m'appartient, je pense, d'étudier très attentivement tout projet de dépenses de \$60 à \$75 millions alors que l'on doit faire face presque tous les jours au Canada à bien d'autres dépenses urgentes.

D'autres orateurs de mon parti ont exprimé leurs vues sur le statut juridique de la société de télécommunications par satellite. Nous croyons que cette société doit jouer un rôle important pour assurer l'unité et l'identité propre du Canada, et j'ai déjà formulé des doutes sérieux à ce sujet. A mon avis, le contrôle des deux tiers de la société ne doit pas appartenir au secteur privé.

Afin d'empêcher quelques personnes de s'emparer du contrôle du capital social, le ministre a voulu faciliter l'accession à la propriété des titres en réduisant la part que chaque personne ou groupe peut posséder; de 5 p. 100, celle-ci passe à 2½ p. 100. Comme le député de Regina-Est (M. Burton) l'a dit, il ne s'agit guère d'un exemple de capitalisme social, car d'après les dispositions, 80 personnes pourront contrôler la partie du capital public. A mon avis, le ministre devra prendre des mesures plus libérales pour convaincre quiconque que les actions seront à la portée de l'investisseur ordinaire. En fait, un aide du ministre disait récemment, selon la *Gazette* de Montréal du 22 avril, qu'on ne pourrait garantir que tout enseignant retraité, qui voudrait acheter des actions, pourrait le faire, mais qu'on allait prendre des dispositions afin de s'assurer que la distribution soit aussi générale que possible. La distribution ne sera pas très générale, je crois, et personne ne pense autrement non plus.

Une autre limite concernant l'émission des actions a trait au plafond de 20 p. 100 pour les actions ordinaires vendues à des intérêts

étrangers. A mon avis, on ne devrait pas céder d'actions à l'extérieur du Canada. Mais ce qui est encore plus important pour l'épanouissement de notre culture, c'est la pensée exprimée par un chef de service de la Bell au comité de la radiodiffusion le 14 mai et que le *Globe and Mail* a citée ce jour-là. Je cite:

Si les compagnies X, Y et Z, qui peuvent représenter des intérêts en Allemagne, en France ou aux États-Unis, étaient autorisées à louer des canaux du satellite, dit-il, une part des profits du système serait détournée vers l'étranger.

Si nous voulons sérieusement créer une identité canadienne, une canadianté nous devons, me semble-t-il, considérer soigneusement la disposition concernant la location des canaux. Je ne suis pas sûr que les intérêts du Canada soient protégés si ceux qui dirigent collectivement un programme parrainé par le gouvernement ont d'autres intérêts et d'autres priorités que ceux qui répondent aux objectifs sociaux, politiques et culturels du Canada.

En conclusion, notre parti estime pour des raisons d'ordre social et politique, que la société devrait être une société publique ou de la Couronne. Mes propos antérieurs ont dû montrer à mes collègues que je me suis longtemps demandé si l'on devait donner suite à ce projet. Mais puisque les dés sont jetés, je crois que si on ne crée pas Télésat comme société de la Couronne, ou du moins comme compagnie appartenant en grande partie à des Canadiens, on aura trahi la population du Canada. On prévoit qu'avec l'organisation actuelle le gouvernement sera en minorité au sein du conseil de direction. Aussi, je ne vois pas comment nous pouvons être assurés d'atteindre les objectifs sociaux très louables de cette entreprise complexe de l'ère spatiale, si la société ne relève pas du secteur public, mais qu'on permette qu'elle soit dirigée par une majorité de personnes qui ne partagent pas nos aspirations culturelles ou les objectifs sociaux d'une culture canadienne indépendante.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat. Je me réjouis aussi d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue de Waterloo (M. Saltsman). Je crois qu'on devrait se pencher sur le bill à l'étude et déterminer ce que nous voulons éliminer de cet article, dont je voudrait donner lecture. Une fois modifié, il serait ainsi rédigé:

Les personnes, au nombre de sept au plus, désignées par le gouverneur en conseil sont par les présentes déclarées constituer une société de la Couronne appelée «Telesat Canada» en anglais...

Par respect pour mes amis à ma gauche, je préfère ne pas massacrer leur langue en tentant de prononcer la version française.

Il faut qu'on sache que mon collègue de Selkirk (M. Schreyer) qui est, à mon sens, un